

# REGLEMENT DES 24H DE NAGE

## ARTICLE 1

Les 24 heures de nage du stade nautique sont ouvertes GRATUITEMENT à toutes personnes capables de nager une distance d'un minimum de 50 mètres.

## ARTICLE 2

Seuls les participants aux 24 heures de nage ont accès aux bassins sportif (25 et 50 mètres).

Tous les autres bassins ne sont pas accessibles à la baignade (sauf activités organisées et encadrées).

## ARTICLE 3

Les spectateurs accèdent par l'entrée principale du stade nautique aux plages extérieures ainsi qu'aux gradins intérieurs et extérieurs.

## ARTICLE 4

Afin d'enregistrer sa participation, le nageur doit passer par le circuit de validation :

- Renseigner sa fiche d'information
- Transmettre cette fiche à l'organisation pour récupérer sa carte d'accès aux vestiaires
- Récupérer son bracelet numéroté valable sur la durée des 24h.

Pour les participations collectives, les nageurs doivent mentionner leur groupe d'appartenance sur leur fiche d'inscription.

## ARTICLE 5

Suite à sa performance, le participant, muni de son N° d'identifiant, doit transmettre son résultat à la table des distances située aux bords des bassins sportifs.

## ARTICLE 6

Durant les 24h de nage, le participant a la possibilité de nager plusieurs fois sans une obligation de continuité et sans réinscription.

Dans ce cas, grâce à son identifiant, la distance réalisée sera cumulée à la distance précédente.

## ARTICLE 7

Le spectateur en situation de handicap doit emprunter le chemin qui lui est indiqué par l'organisation.

## ARTICLE 8

Le participant s'engage à respecter le règlement intérieur du stade nautique.

## ARTICLE 9

Les données personnelles du participant sont recueillies sur la base de l'exécution de la mission d'intérêt public de la Communauté de l'Auxerrois conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et la loi informatique et libertés (Lil) modifiée.

Pour l'exercice de vos droits, la durée de conservation et tout autre renseignement, retrouvez les informations sur le site internet de la communauté de l'Auxerrois (<https://www.agglo-auxerrois.fr/Equipements/Stade-nautique/Horaires-des-bassins>) ou à l'accueil du Stade nautique.